

Sisco : scandaleuse condamnation des patriotes corses !

écrit par Christine Tasin | 16 septembre 2016



Certes, ils ont de la prison avec sursis, mais le fait qu'ils aient pu être condamnés est absolument inacceptable alors qu'ils n'ont fait que se défendre face à l'agression et à la privatisation d'une plage par des emburkinés et autres barbus.

Au procès de Sisco, beaucoup de bruit pour un «malentendu»

Par [Guillaume Gendron, Envoyé Spécial à Bastia](#) – 16 septembre 2016 à 07:35

A l'issue d'une audience de treize heures achevée très tard dans la nuit, l'initiateur de la rixe de Sisco, a été condamné à deux ans de prison ferme. Tous les autres prévenus sont condamnés à des peines de sursis de 6 mois à un an.

.

Au procès de Sisco, beaucoup de bruit pour un «malentendu»

Après un procès qui a fait plus que le tour du cadran jusqu'à tard dans la nuit corse, que retiendra-t-on de la «rixte de Sisco», [cette«lamentable affaire»](#), dicit le procureur de la République de Bastia, Nicolas Bessone, transfigurée à l'aune de tous les fantasmes locaux et nationaux en «grimace détestable», comme l'a qualifiée le

bâtonnier de Bastia, Jean-Sébastien de Casalta ? Une histoire de rétrécissement et d'inflation, de proportions et de perspectives qui varient selon les prismes et qui, comme dans les plans d'escaliers de Hitchcock, finissent par donner le vertige.

Rétrécissement numérique d'abord. Des quatre frères Benhaddou impliqués dans les heurts, un seul est présent dans le box ce jeudi. Il s'agit de Mustapha, 33 ans, le seul des cinq prévenus à avoir été incarcéré. Ses frères, Jamal et Abdelilah, ne se sont pas présentés, et le quatrième n'a pas été formellement identifié, même s'il fait peu de doute qu'il s'agisse de Moucine, en situation irrégulière, qui a donné une fausse identité lors de son audition et a disparu dans la nature depuis (Mustapha Benhaddou n'a pas vraiment aidé les juges en expliquant qu'il s'agissait d'un quidam rencontré par hasard et venu se greffer à la famille).

Quant à la centaine de villageois impliqués dans la rixe selon les gendarmes, seuls deux sont convoqués à la barre pour un coup de pied et un coup de poing, alors que dans cette soirée folle du 13 août, on a renversé et brûlé trois voitures et tenté de pousser dans le ravin les fauteurs de troubles extérieurs au village. Mais, comme le reconnaît d'emblée la présidente, Anne David, le tribunal ne juge pas les foules, mais «*des actions individuelles*». Ce qui n'empêche pas, comme elle le remarque, de se poser des questions sur ce que sont «*la furie collective*» et la responsabilité des hommes qui en sont possédés.

«Dimension invraisemblable»

Même si ce jour-là à Sisco, «*on a frôlé la catastrophe à plusieurs reprises*», comme le rappelle le procureur, les faits jugés apparaissent bien minces par rapport à l'ampleur prise par le procès. Des faits de violences en réunion n'occasionnant pas plus de 10 jours d'ITT pour le plus touché des cinq blessés légers, consignés dans un épais dossier de 300 pages. Une «*dimension invraisemblable*» prise par ce qui n'est, pour Me Philippe Ohayon, l'un des deux avocats de Jamal Benhaddou, qu'une simple «*comparution immédiate*» – au point qu'un chroniqueur judiciaire s'est demandé sur Twitter si l'affaire Sisco n'était pas en passe de battre un record de durée en la matière. C'est aussi l'inflation du nombre de caméras et de micros (une nouvelle salle d'audience a dû être trouvée à la dernière minute pour accommoder la foule médiatique) et de robes noires. Au final, pas moins de huit avocats ont plaidé pendant près de quatre heures pour les cinq prévenus, sans compter le morceau de bravoure du ténor local Gilles Antomarchi, avocat des parties civiles, les Neumann père et fils, qui est remonté dans le temps jusqu'à Pascal Paoli.

Avant ce concours d'éloquence où l'on a cité Malraux, Yitzhak Rabin ou encore Kennedy pour, selon les stratégies de défense, accabler les médias, défendre l'honneur bafoué de la Corse ou fustiger l'islamophobie galopante depuis les attentats, la présidente Anne David s'est attachée tout l'après-midi à recouper les témoignages, se lançant dans un tri minutieux des différents PV d'audition pour faire émerger l'enchaînement le plus crédible des événements. Et l'on comprend alors que la plupart des éléments qui avaient tant excité les imaginaires (le burkini, la machette de 30 cm «*minimum*», une femme seins nus «*lapidée*») étaient uniquement présents dans le récit d'une jeune Marseillaise à peine majeure. «*Celle qui en a beaucoup rajouté*», concède le procureur. «*Dans cette affaire aussi sensible que confuse, la rumeur a contaminé les témoignages*», soulignera plus tard Jean-Sébastien de Casalta, dernier avocat de Mustapha Benhaddou à plaider.

Cohabitation «sans heurt» et tension palpable

La trame globale des faits est désormais connue ([voir Libération du 15 septembre](#)). Une dizaine de membres de la famille Benhaddou, une fratrie marocaine dont le père s'est installé en Corse dans les années 1970, suivent Mustapha et Jamal, qui résident dans la banlieue de Bastia, vers Sisco, petit village du Cap corse à une trentaine de kilomètres. Ils investissent – «*privatisent*» selon le procureur – une crique accessible par un chemin escarpé en bordure de la départementale. Un panneau routier à l'entrée du chemin, à terre d'ordinaire, est relevé pour décourager les autres baigneurs. Néanmoins, un couple de touristes alsaciens qui a ses habitudes s'installe à leurs côtés. Le témoignage de ce couple est crucial, mais, comme tant d'autres faits dans cette affaire, interprétable dans un sens comme dans un autre. Certes, la quinquagénaire – qui n'était pas «*topless*» comme certains l'ont décrite – n'a pas été caillassée. Mais elle a vu des ricochets lancés dans sa direction lorsqu'elle est allée à l'eau. Et si la cohabitation s'est faite «*sans heurt*» pendant quelques heures, la tension était assez palpable pour que son compagnon enregistre le numéro de la gendarmerie la plus proche dans son téléphone, au cas où.

L'événement qui met en route l'engrenage reste néanmoins une photo prise par Jerry Neumann, un jeune Sisciais de 18 ans, entouré d'un groupe d'ado en hauteur sur les rochers. Lui assure qu'il prenait juste le paysage, pour l'envoyer à ses amis sur Snapchat. Mustapha Benhaddou est persuadé qu'il s'agit surtout de les filmer et de se moquer d'eux sur les réseaux sociaux. Les insultes fusent, l'ado longiligne supprime la photo par peur. Il reconnaît quand même avoir lancé un «*ferme ta*

gueule» (complété par «sale arabe» selon les Benhaddou) à Mustapha. Qui monte alors le corriger, ses deux frères derrière lui. Pour la première fois depuis le début de l'affaire, il reconnaît un fait de violence : celui d'avoir «secoué» et «giflé» Jerry, «pour lui faire comprendre [qu'il] ne supporte pas les propos racistes». Mais nie toute attaque au couteau ou l'avalanche de coups de poing décrite par les amis de l'ado. «Martyrisé plus psychologiquement que physiquement» selon le procureur, Jerry file au Galion, le bar de la marine de Sisco. Son père Jiri est prévenu. Il enfile ses claquettes, prend sa voiture et fonce sur la crique. Des locaux sont déjà sur place.

A LIRE AUSSI : [Corse, «une dérive qui vient des deux côtés»](#)

Jets de pierre, deuxième altercation. Les Benhaddou sortent une batte de baseball d'un coffre de voiture (à moins que ça ne soit un piquet de parasol). Abdelilah Benhaddou se prend un coup de planche sur le crâne et saigne abondamment. «La scène est confuse», euphémise le procureur. Me Ohayon acquiesce : «C'est un concours de "c'est pas moi c'est lui", une mêlée à laquelle on ne comprend rien». Dans la baston, Jiri Neuman est persuadé d'avoir été touché par un tir de harpon, ce que des constatations médico-légales laissent penser, mais le doute subsiste. La suite est plus claire : les villageois, prévenus par SMS, affluent et se galvanisent. Les renforts de gendarmerie, dépassés par le nombre, forment un cordon entre les Benhaddou et les locaux, chaque camp multipliant les provocations. Jusqu'à ce que la scène dégénère à la nuit tombée, pendant l'évacuation de la famille marocaine.

Dans le box, on trouve Mustapha Benhaddou changé depuis la première audience en août, renvoyée à l'époque à la demande de ses avocats. Moins d'une semaine après les faits, aux côtés de ses frères, il était apparu hirsute, Ray-Ban et casquette pour cacher son visage aux photographes, mutique face au juge. Ce jeudi, cheveux courts et teint cireux, il apparaît bien seul dans le box. Me Elhamamouchi, l'avocat de son frère, dit qu'il est maintenu à l'isolement, se fait cracher dessus et voit ses demandes de parler refusées. Des conditions de détention dignes «d'une prison de Bogota» s'enflamme-t-il. Pendant les débats, Mustapha Benhaddou ne s'aide pas. Il ne se souvient pas (souvent), s'énerve (parfois), bafouille (beaucoup). Face à l'évidence, comme après la diffusion de deux vidéos amateurs où on le voit en short, sur la route départementale, menacer les locaux une pierre à la main («Je te crève, je te crève, je te crève !»), il s'entête à nier. Il tente des mini-tirades mi-provocs mi-sincères : «J'ai réagi aux insultes racistes parce que moi je me sens plus Corse qu'eux [les ados, ndlr], je suis en Corse depuis plus longtemps qu'ils

sont nés !» Une déclaration accueillie dans la salle par des petits rires tout sauf bienveillants... Pourquoi a-t-il traité de «Portugais» Jiri Neumann, l'ex-légionnaire tchèque venu taper «les enculés qui ont frappé son fils», lui demande le procureur ? A cause de son accent, et «parce qu'il se prenait pour un Corse». Nicolas Bessone savoure : «Les préjugés, ça existe des deux côtés.»

Pastèque et cocaïne

Face aux dénégations tortueuses de Mustapha Benhaddou, le procès prend des détours presque comiques. Ainsi, pour établir l'existence du couteau de cuisine dans ses mains, on se lance dans un interrogatoire sur la taille de la vaisselle. «Les couteaux, ils étaient en métal mais faisaient pas plus de 5-10 cm », jure-t-il. Pourtant le couple de touriste alsacien les a vus manger une pastèque. Comment coupe-t-on une pastèque avec un petit couteau ? «On l'avait coupée à l'avance et mis dans la glacière. Comme tout le monde.» Me Kheira Flissi-Gherabli, l'une de ses quatre avocats, s'agace : «On va finir par croire que cette affaire, c'est juste une histoire de pastèque et de photo !»

Autre moment d'absurdité, Jerry – «ce frêêêêele petit garçon» de 18 ans selon son avocat, Me Antomarchi – qui explique le comportement des frères Benhaddou par la prise de cocaïne (alors que de son propre aveu, il n'a jamais vu qui ce soit prendre cette substance de sa vie) et a cru entendre l'un des frères marmonner «Allah Akbar». Mustapha Benhaddou explose : «Ils disent qu'on est des islamistes et qu'on prend de la coke : ça colle pas !» Le cliché du dealer forcément maghrébin est profondément ancré sur l'île, au point que Mustapha Benhaddou – condamné par le passé pour trafic de stupéfiants – s'en serait servi pour insulter les locaux, en lançant : «On vend la drogue à vos fils !» Une véritable insulte locale donc. Pour le procureur, ce sont les médias qui ont fait de cette rixe un affrontement entre «des Corses de souche – l'expression est laide, concède-t-il, qui seraient ataviquement racistes et des islamistes radicaux». De fait religieux, il n'en sera quasiment pas question. Mustapha Benhaddou est présenté comme un musulman«pas spécialement pratiquant». D'ailleurs, sur la crique, deux femmes sur quatre, dont son épouse, ne portaient pas de voile, même si elles se sont baignées habillées ce jour-là.

«A la limite du lynchage»

Si la défense presque uniquement victimaire des frères Benhaddou tient difficilement debout (Me Ohayon allant même jusqu'à invoquer le «droit au mensonge» cher à

Aragon), du côté des prévenus sisciais, ce n'est guère mieux. Épaules carrées et réponses lapidaires, Pierre Baldi, le jeune employé communal venu vêtu de son t-shirt de pompier volontaire percer le cordon des forces de l'ordre, quitte à luxer le pouce d'une gendarme, pour mettre un coup de pied à Jamal Benhaddou, dit avoir seulement trébuché et «*peut-être*» touché l'homme inconscient à terre. Quant au boulanger Lucien Straboni, pourtant filmé par la télé locale assénant un coup de poing au même homme évacué sur une civière, il assure n'avoir touché que le brancard, soi-disant pour «*faire peur*» à Jamal Benhaddou qui mimait un égorgement que seul lui a vu. Straboni est probablement aussi, comme l'ont suggéré le procureur et la défense des Benhaddou, la silhouette corpulente (mais floue) qui tente d'envoyer un des frères dans le ravin dans une des photos versées au dossier. Faute de certitude, il n'était pas poursuivi pour cette agression qui aurait pu être fatale, sans le «*tacle de rugby*» d'un colonel de gendarmerie. Une scène «*à la limite du lynchage*», rappelle le procureur Bessone, qui insiste sur le traumatisme des enfants en bas âge des Benhaddou mais aussi de Zineb, la petite sœur des Benhaddou âgée de 17 ans, qui «*a vu ses frères se faire massacrer et s'est enfuie de la scène pour marcher toute seule 10 km sur la route...*»

Pendant l'audience, une pluie drue douche à intervalle régulier la cohorte de soutiens aux villageois, qui ont une nouvelle fois fait le déplacement devant les grilles du palais de justice. Peu après 18 heures, une femme voilée, son compagnon et leur bébé sont bruyamment invectivés par une partie du rassemblement devant le Palais de Justice. Les esprits s'échauffent, jusqu'à ce que **des membres de Corsica Libera (le mouvement du leader nationaliste Jean-Guy Talamoni) improvisent un cordon pour protéger la famille jusqu'à sa voiture**. Dans la salle d'audience, une sexagénaire en leggings psychédéliques demande à trois trentenaires de Sisco pourquoi ils n'ont pas enfilé les t-shirts confectionnés pour l'occasion. «*On avait peur de ne pas pouvoir rentrer avec*», répondent-ils. Les hauts noir et blanc, avec date de la rixe, tête de Maure et les mots «*Simu Tutti Fianc A Voi'*» (*on est tous avec vous*) sont vendus 10 euros pour financer la défense des Sisciais, ainsi que les frais de procédure occasionnés par l'arrêté anti-burkini pris par le maire de la commune. C'est ce climat trouble qui avait poussé Mes Ohayon et Elhamamouchi à demander le dépaysement de l'affaire, [au grand dam des avocats corses de Mustapha Benhaddou](#). Le procureur constatera néanmoins, et à raison, la très bonne tenue des débats.

A 4 heures du matin, le jugement tombe devant les quelques journalistes et autres

irréductibles aux yeux gonflés de sommeil. Mustapha Benhaddou retourne en détention : il est condamné à deux ans de prison ferme, conformément aux réquisitions du parquet. Ses frères écopent de six mois avec sursis. Quant au boulanger Lucien Straboni et au pompier volontaire Pierre Baldi, ils reçoivent respectivement un an et huit mois de prison avec sursis. Une heure plus tôt, l'audience s'était achevée sur les regrets de tous les prévenus, dont ceux de Mustapha Benhaddou, pour ce qu'il appelait encore un «*malentendu*».

http://www.liberation.fr/france/2016/09/16/au-proces-de-sisco-beaucoup-de-bruit-pour-un-malentendu_1498910